

INFORMATIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

Le remise de l'iPad et la formation à son utilisation dans l'établissement se déroulera pour les nouveaux élèves de 5^{ème} à 3^{ème} le mardi 29 août 2023 à 9h (fin de la formation à 11h30).

Rentrée scolaire des élèves : la rentrée des élèves du collège se déroulera en plusieurs étapes :

<i>Classe</i>	<i>Date et horaires</i>	<i>Classe</i>	<i>Date et horaires</i>
6 ^{ème}	Lundi 4 septembre de 8h30 à 16h50 Et mardi 5 septembre de 8h30 à 12h30	4 ^{ème}	Mardi 5 Septembre de 9h30 à 12h30
5 ^{ème}	Lundi 4 septembre de 13h50 à 16h50	3 ^{ème}	Mardi 5 Septembre de 8h30 à 12h30

Pour les parents des élèves de 6^{ème}, une courte réunion d'information aura lieu le lundi matin après le départ des élèves dans leur classe avec les professeurs principaux.

Le service de la demi-pension fonctionnera **dès le lundi 4 septembre 2023 pour les élèves de 6^{ème}**.
L'étude surveillée débutera à partir du Jeudi 7 septembre 2023.

Le jour de la rentrée, les élèves devront venir munis uniquement d'une trousse, d'un cahier et du porte-vue de vie de classe. Les élèves de 5^e, 4^e et 3^e apporteront aussi leur iPad chargé.

Une caution de 50 € vous sera demandée le jour de la rentrée (chèque libellé à l'ordre de l'OGEC St Cyprien). Elle vous sera restituée lors du ramassage des livres en fin d'année sauf en cas de détérioration ou de perte.

Une caution de 400€, qui ne sera pas encaissée, vous sera également demandée le jour de la rentrée (chèque libellé à l'ordre de l'OGEC St Cyprien) en caution pour l'iPad (les anciennes cautions seront détruites)

L'ensemble des cours effectifs débutera le **mercredi 6 septembre 2023** à 8h30. Les élèves de 6^{ème} passeront les évaluations nationales le mercredi 13 septembre de 8h30 à 12h30.

Une réunion d'informations avec les différents enseignants aura lieu le :

- Mardi 12 septembre à 17h pour les parents des élèves de 6^e
- Mardi 12 septembre à 17h20 pour les parents des élèves de 5^e
- Mardi 12 septembre à 17h40 pour les parents des élèves de 4^e
- Mardi 12 septembre à 18h pour les parents des élèves de 3^e

Horaires du collège:

Pour les élèves : Le collège ouvre ses portes le matin à partir de 07h45. Le soir, la fermeture du collège a lieu à 18h. Les journées de cours sont le Lundi, le Mardi, le Mercredi matin, le Jeudi et le Vendredi. Les horaires de travail sont les suivants :

	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Etude du soir</i>
Début des cours	08h25	13h00/ 13h50	17h00
Fin des cours	12h25	16h50 / 17h50	18h00

Les élèves externes sont autorisés à rentrer dans l'établissement à partir de 13h40. Seuls les élèves externes qui ont classe à 13h sont autorisés à entrer dans l'établissement avant ces horaires.

En cas de retard, les élèves doivent se présenter à l'accueil du bâtiment administratif.

Une fois dans l'établissement, les élèves ne seront plus autorisés à sortir de l'établissement jusqu'à la fin de leur journée de travail. Sans accord du chef d'établissement et sans certificat médical, aucune dérogation ne sera accordée aux dispositions précédentes.

Pour les parents : L'accueil, situé dans le bâtiment administratif, après la chapelle, est ouvert de 8h à 17h30 sans interruption.

Toute personne extérieure à l'ensemble scolaire doit se présenter à l'accueil du bâtiment administratif pour être autorisée à accéder à l'établissement.

Restauration :

Tout trimestre de demi-pension engagé est dû. Aucun repas ne sera déduit sauf pour maladie (4 jours minimum avec certificat médical).

Pour les repas occasionnels, merci de les signaler la semaine précédente par le biais du carnet de bord. Les tickets ne sont pas vendus à l'unité mais en carnet de 10 au prix de 70 €.

Tenue Saint Pierre :

Elle se compose au collège d'un T Shirt de sport, d'un T Shirt ou d'un polo et un sweat commandés sur le site par la famille avant le 10 septembre 2023 et distribuée dans l'établissement. La tenue sera portée selon les règles édictées en début d'année.

Manuels scolaires :

Les manuels scolaires sont prêtés par l'établissement. Ils sont distribués aux élèves le jour de la rentrée. Ceux-ci sont invités à en prendre le plus grand soin (les couvrir, inscrire le nom à l'intérieur, ne pas les détériorer...). En début d'année scolaire, vous signalerez l'état de chaque livre prêté à votre enfant sur la fiche de prêt proposée.

Fournitures scolaires :

La liste de fournitures de votre enfant pour la rentrée scolaire est jointe à ce courrier.

Le carnet de bord sera distribué aux collégiens le jour de la rentrée et facturé ultérieurement.

Transport scolaire U.D.S.I.S.T. :

Seuls les villages dépendant de la carte scolaire du Collège Public Alice et Jean OLIBO y ont droit. A cet effet les imprimés nécessaires sont téléchargeables sur le site du conseil général : www.cg66.fr. La famille doit compléter les parties la concernant et l'adresser à l'U.D.S.I.S.T.

Sécurité :

Il est strictement interdit de rentrer en voiture dans l'enceinte de l'établissement : seul le personnel y est autorisé. Aucun stationnement n'est autorisé devant le portail ou sur l'emplacement du bus.

Un grand parking en terre a été mis à la disposition des familles par la municipalité pour ne pas obstruer l'accès à l'Ecole, au Collège ou au Lycée. Merci de penser au quotidien et aux situations d'urgence.

Dans l'enceinte de l'établissement, la circulation des deux roues se fait au pas, moteur éteint, jusqu'au parking prévu. Chaque deux roues doit obligatoirement être muni d'un antivol. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

SOYEZ CITOYENS. RENDEZ VOS ENFANTS AUTONOMES.

Calendrier des vacances scolaires :

	<i>Départ en vacances</i>	<i>Reprise des cours</i>
Vacances de Toussaint	Vendredi 20 Octobre 2023 à 16h50	Lundi 6 Novembre 2023 à 08h30
Vacances de Noël	Vendredi 22 Décembre 2023 à 16h50	Lundi 08 Janvier 2024 à 08h30
Vacances d'hiver	Vendredi 9 Février 2024 à 16h50	Lundi 26 Février 2024 à 08h30
Vacances de printemps	Vendredi 5 Avril 2024 à 16h50	Lundi 22 Avril 2024 à 08h30
Ascension	Mardi 7 Mai 2024 à 16h50	Lundi 13 Mai 2024 à 08h30

Carte d'identité :

Lors d'un voyage scolaire ou pour l'examen du Brevet des Collèges, les élèves doivent avoir une carte d'identité en cours de validité. Merci de bien vouloir le vérifier et de faire le nécessaire pour être en règle.

Facturation :

Les familles qui ont des enfants dans d'autres établissements privés des P.O doivent fournir une attestation de l'établissement prouvant cette inscription afin d'appliquer les réductions de facturation possibles (3 enfants).

Suivi scolaire de votre enfant :

A chaque trimestre, un bulletin de notes vous sera envoyé.

Ce dernier doit être conservé : il fait partie du dossier scolaire. Il ne sera pas délivré de photocopie.

N'hésitez pas à prendre contact avec les enseignants, les professeurs principaux ou le chef d'établissement si vous désirez des informations sur les différents points de la scolarité de votre enfant (travail, attitude,...).

Nous vous demandons aussi de lire avec la plus grande attention le code de vie inscrit dans le carnet de bord de votre enfant et de le signer. Nous comptons sur vous pour l'aider à le respecter.

M. CALVO

MME OLIVIER

Chef d'établissement

Directrice adjointe